



GROUPEMENT DEPARTEMENTAL BRANCHE SANTE des ALPES MARITIMES

Michel FUENTES
Secrétaire Général FO du CHU de Nice
Secrétaire Départemental FO
Branche santé des Alpes Maritimes

NICE, le 26 Juin 2017

Monsieur Eric CIOTTI
Président du Conseil Départemental
& Député des Alpes Maritimes

147 Bd du Mercantour
06000 NICE

Objet : valeur moyenne du point GIR départemental dans les EHPAD.

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Nous avons pris connaissance de la valeur moyenne du point GIR départemental et de son calcul que vous estimez légal.

C'est avec stupéfaction que nous apprenons que notre département propose une valeur moyenne du point la plus basse de France.

Nous tenons à vous faire part de notre entière opposition à cette situation.

Nous ne pouvons que noter l'importance des personnes âgées vivant dans notre département, personnes qui doivent déjà assumer des tarifications d'hébergement particulièrement élevées, du fait même de la présence d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes majoritairement privés à but commercial.

Nous apprenons, de plus, qu'alors que cette valeur moyenne du point départemental est la plus basse de France, une majorité d'établissements serait eux-mêmes en-dessous de cette valeur.

Très concrètement, et dans le cadre d'une comparaison régionale, c'est-à-dire dans la région PACA, les personnes âgées hébergées souffrant de dépendance vont pouvoir bénéficier de dotations et donc d'effectifs en personnels :

- De plus de 5 % supérieurs à notre département, pour les Bouches-du-Rhône,
- De plus de 16 % supérieurs à notre département, dans les Alpes de Haute Provence,
- De plus de 18 % supérieurs à notre département, pour le Var,
- Et de plus de 24 % supérieurs à notre département dans le Vaucluse et dans les Hautes-Alpes.

Vous comprendrez aisément notre refus d'accepter cette situation.

Cette comparaison serait encore plus accablante au regard d'autres départements, hors de notre région, qui proposeraient des dotations et donc des effectifs de personnels supérieurs de plus de 50 % à notre département.

Les causes sont bien connues :

- Nous avons pu noter que, depuis trois ans, il n'y avait plus aucune augmentation de la dotation liés à la dépendance alors que la dépendance des personnes âgées hébergées ne cesse d'augmenter.
-
- De plus, il y a refus d'actualiser le niveau réel de la dépendance des personnes âgées et son évolution annuelle.
- Nous avons pu noter également que depuis plusieurs années aucune reprise de déficits n'a été acceptée, sans que ses déficits ne soient contestés.

Nous tenons à vous faire savoir notre profond mécontentement.

Nous l'exprimerons pour défendre à la fois les personnes âgées dépendantes, les personnels qui les accompagnent, et, également, les établissements d'hébergement du secteur public.

Restant à votre entière disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil Départemental, à l'assurance de notre parfaite considération.

Michel FUENTES



**Secrétaire du Groupement Départemental FO
Des Services Publics & de Santé
des Alpes Maritimes**